

Fiche de données de sécurité

selon directives 67/548/CEE et/ou 1999/45/CE et réglementation (CE) n°1272/2008

Liquide aromatisé pour cigarette électronique contenant 6 mg/ml de nicotine

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit :

Identification du produit : E-liquide contenant 6 mg/ml de nicotine

Nom commercial : French Touch 6 mg/ml

Produit commercialisé avec différents arômes.

Arômes sans diacétyle, conservateur, édulcorant, colorant, gluten, extrait d'arachide, OGM, sucre.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Secteur d'utilisation : Pour la recharge des cigarettes électroniques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité :

Identification de la société : Laboratoire Français Industriel
314 rue du Professeur Paul Milliez 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE – FRANCE
Tél : +33 (0)1 84 23 40 90 – Fax : +33 (0)1 55 09 15 31

Service chargé des renseignements : Responsable qualité LFI, service.qualite@l-f-i.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008



SGH07
Acute Tox. 4
H302
H312

2.1.2 Classification selon les Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE



Xn - Nocif

Xn – Nocif
R21 – Nocif par contact avec la peau
R22 – Nocif en cas d'ingestion

2.1.3 Information supplémentaire

Le libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H et des phrases R est mentionné en section 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

2.2.1 Etiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008

Pictogramme de danger :



SGH07

Mention d'avertissement :	Attention
Mention de danger :	H302 Nocif en cas d'ingestion H312 Nocif par contact cutané
Conseils de prudence :	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 Tenir hors de portées des enfants P103 Lire l'étiquette avant utilisation P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P301+P312 En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin P302+P352 En CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P322 Mesures spécifiques (voir section 4.1) – si des mesures, telles que l'emploi d'un produit de nettoyage spécial, est conseillé P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale
Indication de danger :	DéTECTABLE AU TOUCHER SUR LE FLACON

2.2.2 Etiquetage selon les Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole de danger :



Xn - Nocif

Xn – Nocif

Phrase de risque :	R21– Nocif par contact avec la peau R22 – Nocif en cas d'ingestion
Conseils de prudence :	S2 Conserver hors de la portée des enfants S7 Conserver le récipient bien fermé S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris pour animaux S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux S27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter la fiche de sécurité section 13
Indication de danger :	DéTECTABLE AU TOUCHER SUR LE FLACON

2.3 Autres dangers

Pas d'informations supplémentaires.

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substance

Cf. 3.2. Mélanges

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Nom des composants	N° CAS	N° EINECS	Concentration massique	Classification Règlement (CE) N°1272/2008	Classification Directive N°67/548/CEE
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	68,94 – 75,79 %	Non classé	Non classé
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	16,48 – 17,86 %	Non classé	Non classé
Eau distillée	Non applicable	Non applicable	2,40 – 2,90 %	Non classé	Non classé
Arôme alimentaire	Non applicable	Non applicable	2,89 – 11,62 %	Selon FDS fournie	Selon FDS fournie
Nicotine	54-11-5	200-193-3	0,56 %	H301/310/411	R25-27-R51/53 S1/2-36/37-45-61

L'ensemble du mélange ne contient pas d'autres composants, ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

Indications complémentaires

Pour le libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H et des phrases R et S, se référer à la section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation excessive : Emmener la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable, favorisant la respiration. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
- Contact avec les yeux : Laver à l'eau pendant plusieurs minutes et en écartant les paupières. Dans la mesure du possible, retirer vos lentilles de contact et continuer de rincer encore plusieurs minutes. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.
- Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. Ne pas faire vomir si la personne est inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et des muqueuses nasales, des maux de tête, transpiration, faiblesse, vertiges, confusion.
- Contact avec la peau : Possibilité d'irritation et de rougeur. Pas d'informations supplémentaires disponibles.
- Contact avec les yeux : Possibilité d'irritation. Pas d'informations supplémentaires disponibles.
- Ingestion : Peut causer des nausées, des brûlures, des vomissements, la diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Une surveillance des symptômes et de l'état clinique du patient peut être indiquée. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau. Poudre chimique. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction à éviter : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : La fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques/corrosifs/irritants/combustibles. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : Acroléine, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

Risques spécifiques : Réagit avec les oxydants (forts) et avec (certains) acides : risque d'incendie / explosion.

Mesures générales : Délimiter les zones de danger. Nettoyer/enlever les vêtements souillés.

5.3 Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Donnée non disponible.

Equipements de protection : Appareil respiratoire autonome. Combinaison protectrice anti-feu. Lunettes, masques.

Techniques de lutte contre l'incendie : Tenir les gens à l'écart. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Maintenir les contenants à basse température en les arrosant d'eau par pulvérisation.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les vapeurs, aérosols, prévoir une ventilation appropriée.

Utiliser un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour l'environnement

Éviter l'écoulement dans les égouts, les cours d'eau et les eaux potables, afin d'éviter tout impact négatif sur l'environnement.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recueillir les substances déversées au moyen d'un absorbant adapté (par ex : serpillère, sable sec, terre cuite...). Les substances agglomérées ou récupérées doivent être mises au rebut rapidement, conformément aux lois et réglementations en vigueur. Évacuer les déchets conformément à la section 13. Diluer les résidus et laver à grande eau la zone de déversement.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur la manipulation, voir section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Respecter les mises en garde de l'étiquette. Se laver les mains, et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures souillés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver le flacon hermétiquement fermé. Entreposer le flacon dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière. Conserver le produit hors de portée des enfants. Conserver-le à distance de matières incompatibles comme les aliments.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit utilisé comme recharge dans les cigarettes électroniques.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle/limites d'exposition professionnelle

Non connus.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Eviter le contact avec les yeux et la peau pendant la manipulation du produit. Rincer les mains soigneusement après utilisation.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes au niveau de la sécurité, sont basées sur la substance ou le mélange décrits et référencés en section 3.

Protection respiratoire : Prévoir des appareils respiratoires appropriés quand les concentrations sur les lieux de travail sont dangereuses.

Protection des mains : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la directive EU 89/686/CEE et au standard EN374 qui en dérive.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.
Prévoir éventuellement des fontaines oculaires à proximité directe des lieux de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer sur les lieux de travail.
Se laver les mains après toute manipulation.

Contrôles d'exposition ambiante : Non précisés.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique : liquide
Couleur : Selon désignation du produit
Odeur : selon la caractéristique de l'arôme.
pH : Non déterminé.
Point de fusion : Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible.
Point d'éclair : Non déterminé.
Inflammabilité : Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation : Non déterminée.
Température de décomposition : Non déterminée.
Limites explosives : Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.
Densité relative de saturation mélange vapeur/air : Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur : Aucune donnée disponible.
Solubilité : complètement dans l'eau et l'alcool
Log P_{ow} : Non déterminé.
Viscosité : Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité

Stable dans des conditions normales d'utilisation. Voir la section 7.2
Hygroscopique.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Pas d'informations disponibles

10.4 Conditions à éviter

Eviter la lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants. Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Combustion : Libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (Acroléine, CO, CO₂)

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification, d'après la nicotine pure (CAS : 54-11-5)

Ingestion :	0,5 mg/kg < LD50 < 1mg/kg (homme) Ce qui correspond pour l'adulte, à une prise minimum de 3,2 ml de Eliquide nicotiné à 16 mg/ml.
Inhalation :	Aucune donnée disponible
Cutanée :	LD50=50 mg/kg (rat)
Oculaire :	Aucune donnée disponible
Irritation des yeux :	Peut provoquer une irritation
Irritation de la peau :	Peut provoquer une irritation
Cancérogénicité :	Aucune donnée disponible
Mutagénicité :	Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction :	Aucune donnée disponible

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

N°cas	Substance	Concentration	h	Source
54-11-5	Nicotine			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 : 4mg/l	96	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50 :0.24mg/l	48	

CL50 : concentration létale médiane

CE50 : concentration efficace médiane

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Élimination : Éviter le rejet à l'égout et dans les cours d'eau. Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Déchets : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Numéro ONU : 3144

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

NICOTINE PREPARATION, LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) des dangers pour le transport

Étiquetage ADR, IMDG, IATA : 6.1



ADR 6.1

Désignation officielle de transport :

Classe : 6.1

Instruction d'emballage : III

Transports terrestres (ADR/RID) :

Désignation officielle de transport ONU : UN3144

Classe(s) de danger pour le transport : 6.1

Code de classification : T1

Quantité limitée (LQ) : 5L
Dispositions spéciales : 43 274
N° de danger : 60
Instruction(s) d'emballage : III
Restriction de passage en tunnels : E

Transports aériens (ICAO-TI et IATA-DRG)

Désignation officielle de pour le transport (IATA) : UN3144
Classe : 6 1
Dispositions spéciale : A3 A4 A6
Quantité limitée (LQ) avion de ligne : 2L
IATA : Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 655
IATA : Quantité maximale (avion de ligne) : 60L
IATA : Instruction de conditionnement par avion cargo : 663
IATA : Quantité maximale par avion cargo : 220L
Instruction d'emballage - avion cargo uniquement : III

Transports maritimes (Code IMDG)

Désignation officielle de transport : UN3144
Classe : 6.1
Plan de secours (EmS) : F- A, S - A
Polluant marin : non
Dispositions spéciales : 43, 223, 274
Quantité limitée (LQ) : 5L
Instruction d'emballage : III

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas d'information disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Se reporter aux sections 6 – 8.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

N/A.

15. Informations sur les réglementations

15.1 Règlementations/législation particulières ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classé comme toxique par contact cutané et par ingestion selon le règlement (CE) N°1272/2008.

Informations relatives à l'emballage :

Emballage devant être pourvu d'une fermeture de sécurité pour les enfants (Règlement (EC) N°1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballage devant porter une indication de danger détectable au toucher (Règlement (EC) N°1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP :

84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides, dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. Autres informations

Conseil d'utilisation

Produit déconseillé aux femmes enceintes.

Produit interdit au moins de 18 ans.

Conseils relatifs à la formation :

Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions et mesures à prendre en cas d'accident.

Libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H- et des phrases RAcute

Acute Tox. 1 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 1

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 4

Aquatic Chronic 2 : Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutané

H311 : Toxique par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

T+; R27 : Très toxique par contact avec la peau

T; R25 : Toxique en cas d'ingestion

N; R51-53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Textes des phrases de sécurité

S1/2 : Conserver sous clef hors de portée des enfants

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions de la fiche de sécurité

Cette Fiche De Sécurité a été préparée en toute bonne foi, sur la base des informations que nous avons pu obtenir. Toutefois, nous n'offrons aucune garantie concernant les données contenues dans la fiche ni concernant l'évaluation des risques, ni celle de la toxicité. Avant utilisation, veuillez étudier non seulement les informations sur les risques et la toxicité mais aussi les lois et les réglementations de l'organisation, de la région et du pays où les produits seront utilisés, auxquelles il convient d'accorder la priorité. Les produits sont destinés à être utilisés rapidement après achat par soucis de sécurité. De nouvelles informations et/ou des modifications peuvent être ajoutées ultérieurement. Si vous devez utiliser le produit après la date limite d'utilisation optimale ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Les précautions décrites s'appliquent uniquement à une manipulation normale. En cas de manipulation spéciale, prenez les précautions qui s'imposent et suivez les mesures de sécurité adaptées à la situation. Tous les produits chimiques doivent être traités comme « présentant des risques et une toxicité inconnus », qui diffèrent considérablement selon les conditions et la manipulation pendant l'utilisation et/ou selon les conditions et la durée de stockage. Les produits ne doivent être manipulés que par des personnes possédant des connaissances spécialisées et l'expérience nécessaire ou sous la supervision de tels spécialistes tout au long de l'utilisation, de l'ouverture des emballages à l'entreposage et jusqu'à la mise au rebut. Des conditions d'utilisation sûres doivent être établies, sous la responsabilité de chaque utilisateur.